

**SPARTAN CHEMICAL COMPANY, INC.
SIMDUT FICHE SIGNALÉTIQUE**

SECTION I : INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT :

SPARCLEAN METAL SAFE MACHINE DISH DETERGENT [58]

USAGE DU PRODUIT: Détergent de plat machine

NOM DU FABRICANT ET L'ADRESSE

Spartan Chemical Company, Inc.
1110 Spartan Drive, Maumee, OH 43537 USA

NO. DE TELEPHONE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE

888/314-6171 (24 Heures)

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT : 800/537-8990

SECTION II : INGRÉDIENTS DANGEREUX :

N° CAS	% W	NOM(S) CHIMIQUE(S)	VLE			DL50	CL50
			MPT mg/m ³	LECT mg/m ³	Plafond mg/m ³		
1344-09-8	10-15	Silicate de sodium	---	---	---	Non disponible	Non disponible
1310-58-3	5-10	Hydroxyde de potassium	---	---	2 (ACGIH)	Non disponible	Non disponible
Spécialité	5-10	Acrylic phosphonate	----	Non établies	----	Non disponible	Non disponible

SECTION III : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT D'ÉBULLITION

100° C (212° F)

DENSITÉ (H₂O = 1)

1,235

% DE SOLIDE SUR LA MASSE

25-30

PRESSION DE LA VAPEUR

Non établies

TAUX D'ÉVAPORATION

(acétate de butyle = 1)
< 1

POINT DE CONGÉLATION

Non disponible

DENSITÉ DE LA VAPEUR (AIR = 1)

Non établies

SOLUBILITÉ DANS L'EAU

Complète

pH

13 - 14

APPARENCE ET ODEUR

Liquide clair, odeur douce

SEUIL DE L'ODEUR

Non disponible

COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE

Non disponible

ÉTAT PHYSIQUE

GAZ___ LIQUIDE X SOLIDE___

SECTION IV : RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR

> 100° C (212° F)

MÉTHODE DE DÉTERMINATION

ASTM - D56

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ

Non disponible

MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, poudre extinctrice, eau

CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ

Sans objet

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION

Sans objet

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUSE

Non établies

DONNÉES SUR L'EXPLOSIBILITÉ

Sans objet

INSTRUCTIONS SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE

Utiliser un appareil respiratoire autonome pour une protection maximale des voies respiratoires. On peut utiliser de l'eau pour refroidir les conteneurs à condition qu'ils ne comportent ni fissures ni fuites.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Les produits de combustion sont toxiques. La chaleur est produite une fois mélangée avec de l'eau.

SECTION V : RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : STABLE X

CONDITIONS D'INSTABILITÉ

Non établies

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ

Non établies

INCOMPATIBILITÉ (SUBSTANCES À ÉVITER) : Acides forts et agents oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

SECTION VI : PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

VOIES DE PÉNÉTRATION PRINCIPALES : Contact oculaire, Contact avec la peau, Ingestion, Inhalation, Absorption à la peau
LIMITES D'EXPOSITION : Non établies pour ce mélange.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË

CONTACT OCULAIRE : Provoque des dommages graves des yeux et des brûlures chimiques. Affection oculaire irréversible possible.

INGESTION : Dangereux voire fatal en cas d'ingestion. Provoque détérioration à l'œsophage et aux muqueuses accompagnées de symptômes de douleur, nausée, vomissement et diarrhée. L'aspiration du produit dans les poumons risque de se produire durant l'ingestion ou le vomissement, entraînant ainsi des lésions pulmonaires.

INHALATION : Toute inhalation de brouillard du produit risque de provoquer une irritation ou une affection des voies respiratoires accompagnée de symptômes d'inconfort nasal et toux.

CONTACT AVEC LA PEAU : Provoque de graves affections ou irritation cutanées accompagnée de symptômes tels que douleur, rougeur et des brûlures chimiques.

Le contact nocif peut ne pas provoquer douleurs immédiatement.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE

Aucun connu

PROPRIÉTÉ IRRITANTE

Corrosive

SENSIBILITÉ AU PRODUIT

Non disponible

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Non

EFFETS TOXIQUES SUR

LA REPRODUCTION

Non disponible

TÉRATOGENÉCITÉ

Non disponible

MUTAGÉNÉCITÉ

Non disponible

EFFETS TOXIQUES SYNERGITIQUES

Non disponible

SECTION VII : MESURES PRÉVENTIVES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE / MESURES D'INGÉNÉRIE

Porter des gants imperméables en caoutchouc ou équivalent et des lunettes anti-éclaboussures. Des douches oculaires et installations sanitaires doivent être facilement accessibles. Fournir une bonne aération générale. Un système de ventilation locale peut être nécessaire pour certaines opérations. Si les limites d'exposition (cf. Section II) ne peuvent être maintenues par la ventilation, envisager l'utilisation d'un respirateur homologué NIOSH adapté aux conditions d'utilisation et produits chimiques en Section II. (N95 recommande)

MESURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT : Creuser une digue et utiliser une matière inerte (sable, terre, absorbant commercial etc) pour contenir les déversements, puis transférer dans des contenants destinés à l'élimination. Éviter que les déversements entrent dans les égouts pluviaux et en mers libres.

MÉTHODES POUR DISPOSER DES DÉCHETS : Assurer la conformité aux réglementations en vigueur.

MÉTHODES DE MANUTENTION : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer de vapeurs ou de brouillards. Ne pas avaler. Utiliser suffisamment de ventilation. Laver abondamment après toute manipulation. Ne mélangez pas à autres produits nettoyants.

EXIGENCES D'ENTREPOSAGE : Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas congeler. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 49° C (120° F). Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Garder hors de la portée des enfants.

RENSEIGNEMENTS D'EXPÉDITION : UN 1760, Corrosive liquids, n.o.s., (contains potassium hydroxide), 8, II

SECTION VIII : PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer les yeux immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles cornéennes. Consulter un médecin.

PEAU : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Détruire les chaussures contaminées.

INGESTION : Contacter immédiatement un centre antipoison ou un médecin quant au traitement à suivre. Ne pas provoquer de vomissement. Boire d'un ou deux verres d'eau pour diluer le produit. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne qui a perdu connaissance.

INHALATION : En cas d'irritation des voies respiratoires, faire sortir la victime à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.

SECTION IX : RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

SPARCLEAN METAL SAFE MACHINE DISH DETERGENT [58]

DATE D'ÉMISSION : 20 de octobre 2015

REMPLE : 5 de novembre 2012

APPROUVÉ PAR : Ronald T. Cook/ Manager Regulatory Affairs/ Spartan Chemical Company, Inc.

NUMERO DE TÉLÉPHONE : 800/537-8990